

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Mercredi 17 mars 2021
en visioconférence

Projet d'activité
du 1^{er} septembre 2021
au 31 août 2022



PROJET D'ACTIVITÉS 2021-2022

Préambule :

Porter nos valeurs coopératives, soutenir les projets pédagogiques, renforcer notre fonctionnement statutaire : tels sont les trois objectifs retenus par notre conseil d'administration pour élaborer notre projet d'activités 2021-2022. Notre projet doit être lucide et réaliste. Tout en étant ambitieux, il ne pourra se réaliser qu'à la mesure de nos moyens.

Le CA souhaite poursuivre les axes suivants auprès de ses écoles affiliées.

- **En maintenant la formation à la pédagogie coopérative** auprès des enseignants, que ce soit en circonscription, dans le PDF ou dans la formation initiale à l'ESPE, mais aussi pour soutenir et développer nos propres actions départementales (Mini-jardins extraordinaires, Les écoles qui filment, THEA, ...)
- **En poursuivant les actions en faveur des élèves**, permettant ainsi de vivre cette pédagogie coopérative dans leurs classes, en intervenant davantage dans les classes ou auprès des équipes pédagogiques.
- **En renforçant la communication et la diffusion d'outils**. Nous renforcerons notre aide aux écoles, que ce soit sur le plan pédagogique aussi bien que matériel.
- **En renforçant la collaboration au sein du CA et de l'Union régionale IDF...**

1. VIE ASSOCIATIVE

Autonomie et solidarité sont les valeurs de l'OCCE regroupant 630 coopératives en une seule et même association, qui accompagne la vie des écoles publiques.

Gestion des ressources humaines : Patrick Magnier, animateur pédagogique détaché a fait valoir son droit à la retraite pour la rentrée 2021. Nous procéderons au recrutement d'un nouvel animateur pour les années futures. Notre secrétaire a effectué du télétravail 2 jours par semaine pendant cette année scolaire 2020-2021. Nous poursuivrons cette façon de travailler autant que possible dans la mesure où nombre de tâches peuvent être effectuées à distance. Nous continuons à faire appel pour la comptabilité du siège à un cabinet d'expertise comptables. Notre comptable étant toujours en arrêt maladie et ne reviendra plus travailler au siège.

En 2020-2021, nous avons embauché Marlou Péral à temps partiel en CDD afin d'aider l'équipe départementale dans la réalisation des tâches administratives et pour le développement de l'action des écoles qui filment et du festival qui lui est associé.

La question se pose comme les années précédentes : comment soutenir l'équipe du siège dans les tâches administratives nombreuses du début d'année et poursuivre ou non le développement de l'action départementale des écoles qui filment ?

Conseil d'administration : Le CAD n'est pas complet, nous chercherons à le compléter avec des enseignants en poste.



2. LA VIE DES COOPÉRATIVES

Soutenir les équipes qui le demandent, en leur proposant des interventions au niveau des conseils de maîtres pour expliquer les bénéfices de la coopération et aider les collègues à mettre en place des conseils de coopérative par exemple.

Soutenir et aider les collègues dans la mise en place de leurs projets coopératifs en lien avec nos actions ou pas.

Très présents dans le premier degré, nous devons encore travailler au développement de nos valeurs dans le second degré. Les lycées encore affiliés chez nous transforment progressivement leur foyer en Maison des Lycéens. Nous pouvons les accompagner dans ce changement.

Continuer à aider les collègues qui ont des difficultés pour clore les comptes de l'année écoulée ou tout simplement pour remplir les CRF.

Développer l'utilisation du logiciel Compta'Coop WEB pour que la totalité des coopératives utilisent cet outil. Plus besoin de sauvegarder les données, l'utilisateur a accès au site en composant son identifiant et son mot de passe.

Obtenir avant le 31 décembre 2021 la totalité des comptes rendus financiers 2020-2021. Pour cela pointer les coopératives qui sont systématiquement en retard et les suivre par des rendez-vous réguliers sur place.

Continuer notre travail de suivi des relances et des affiliations non reçues dans les délais statutaires pour parvenir ainsi à la saisie d'un maximum d'informations au moment de la venue du commissaire aux comptes et lui permettre d'avoir une vision réaliste de la vie de nos coopératives.

3. LA FORMATION

3.1. Formation juridique et comptable :

Continuer les animations comptables et nouveaux mandataires ;

Poursuivre la formation d'une brigade d'experts volontaires, administrateurs ou non, afin de renforcer notre présence sur le terrain pour aider les mandataires à l'utilisation des ComptaCoopWEB.

Poursuivre nos interventions dans le cadre des formations des nouveaux directeurs ;

Répondre à toute demande d'intervention en réunion par les IEN. Intervenir dans les réunions de directeurs pour « sensibiliser » les équipes et répondre aux questions sur l'organisation et la législation des coopératives.

3.2. Formation des enseignants à la pratique de la pédagogie coopérative, à l'éducation à la citoyenneté :

Développer nos animations autour du conseil coopératif, de la gestion des conflits, la mixité, le débat réglé en utilisant les compétences des membres du conseil d'administration ;

Solliciter des CPC (Conseillers Pédagogiques de Circonscriptions) pour :

- d'une part créer un partenariat dans le cadre de leurs animations pédagogiques,
- et d'autre part leur présenter notre plan de formation ainsi que nos malles pédagogiques.

Augmenter nos animations autour des malles pédagogiques dans les écoles ou dans les circonscriptions avec l'aval des CPC et des IEN.

Des actions spécifiques à destination des foyers coopératifs et des maisons des lycéens (journaux scolaires, des projets EDD, ...) pourraient insuffler une vie coopérative dans le second degré.

4. ACCOMPAGNEMENT ET CONTROLE

Vérification des coopératives (légalité des pratiques comptables et juridiques) sur demande des mandataires, des IEN, ou à l'initiative de l'AD), à la demande d'enseignants ou d'équipes.

Contrôle des coopératives : sur demande du commissaire aux comptes et tirage au sort.

Aide aux mandataires : pour réaliser ou corriger leur bilan financier par voie électronique, téléphonique ou par visites conseils dans les écoles.

5. ORGANISATION D' ACTIONS A DESTINATION DES ENSEIGNANTS ET/OU DES ELEVES

Objectifs généraux :

Continuer à organiser des « événements » forts, des regroupements d'élèves, favoriser la relation de terrain permettant au détaché de visiter davantage les équipes enseignantes et de travailler directement avec les classes.

Profiter du renouvellement des projets d'écoles pour promouvoir la pédagogie coopérative.

Renforcer la coopération, gérer les conflits, animer les écoles autour de projets coopératifs qui permettent de donner sens aux apprentissages scolaires et citoyens.

6. AIDES AUX ECOLES

Aide aux projets coopératives : mise en place d'une commission annuelle (janvier ou février) qui valide les dossiers transmis au siège départemental.

Mise en place de malles pédagogiques : jardinage et développement durable ; cinéma ; jeux mathématiques ; jeux coopératifs ; classe d'eau.

Prêt de matériel ;

Prêt d'ouvrages pédagogiques.

Poursuivre « Lire c'est partir » : dépôt central au siège départemental et possibilité de remise en place antenne à l'IEN d'Asnières-sur-Seine.

Développer les classes d'eau.

ERASMUS + : suivi de projets pour les écoles qui se lancent dans des projets européens.

7. PRODUCTION ET DIFFUSION D'OUTILS

7.1. Outils réalisés par l'AD et diffusés gratuitement :

Remise en forme de tous les documents existants selon la charte graphique fédérale. Et mise en ligne de documents adaptés.

Création et mise en forme de documents pédagogiques à destination des enseignants et remis lors des animations pédagogiques.

Rédiger une note d'information du type « Qui fait quoi dans la coopérative ? ».

7.2. Outils vendus aux coopératives :

Renforcer la promotion du calendrier par flyer et bon de commande (les calendriers permettent aux écoles de financer leurs projets) ;

Présenter l'agenda coop à chaque rencontre avec les enseignants.

7.3. Outils de gestion :

Dossiers d'ouverture et de fermeture de coopératives « types » à destination des écoles pour simplifier les démarches.

8. COMMUNICATION

Mettre en place des cafés coopératifs sous forme de réunion informelle dans le but de faire connaître l'association et ses services au plus grand nombre.

Faire des vidéos tutos à destination des mandataires sur l'utilisation de ComptaCoopWEB doublées de supports papier pour faciliter la prise en main.

Actualiser le site Internet de l'AD se former aux nouveaux sites des associations départementale proposés par la Fédération. Tenter l'aventure des réseaux sociaux avec Facebook et Instagram qui a du mal à démarrer.

Continuer à diffuser la lettre de rentrée fédérale à destination des parents et de leurs fédérations.

Inciter les directeurs d'école à diffuser les informations provenant de l'OCCE auprès des enseignants en créant une liste de diffusion.